

UNE OCCASION DE RENFORCER NOS AVANTAGES SOCIAUX

Bonjour,

Dans la proposition soumise aux membres relativement à la création de l'AQTIS, section locale 514 (AIEST), les trois organisations proposent que les régimes d'assurance collective et les régimes de retraite dont bénéficient les membres soient maintenus en vigueur tels quels par les entités juridiques qui en sont responsables, soit l'AQTIS et les sections locales 514 et 667 de l'AIEST, du moins pour les premières années. **Chaque organisation demeure responsable des obligations financières de son régime.**

À compter du 1^{er} février 2021, il est proposé de mettre en place un comité technique, composé de représentants des trois organisations. Celui-ci sera mandaté pour évaluer les régimes d'assurance et de retraite des membres et pour présenter les recommandations qu'il juge appropriées.

IL AURA POUR MANDAT D'ÉVALUER :

- Comment améliorer les régimes d'assurance collective dans le respect des valeurs collectives qui nous animent, puis faire des propositions qui seront soumises aux membres en vue de pérenniser l'assurance et d'améliorer les couvertures le cas échéant dans le respect de la capacité de payer.
- Comment faire des régimes de retraite des modèles en termes de rendement, de choix de placements respectueux des principes d'investissement responsable, de création de richesses pour la retraite pour les membres, avec des frais d'administration défiant toute compétition.

Nos engagements

- Utiliser la force du collectif pour enrichir les individus et leur donner un filet social de plus grande qualité, voilà le principe qui guidera la nouvelle association.
- C'est vous, les membres, qui prendrez les décisions finales.
- Les surplus et/ou les dettes de chacun des régimes d'assurances seront de la responsabilité de chacune des organisations actuelles. La nouvelle organisation n'assumera aucune responsabilité financière pour les régimes actuels, tant qu'ils seront en vigueur.